



Majoration 1758a (suite a la ppe)

Par **déborah**, le **12/10/2009** à **16:08**

Bonjour,rrnrnLes impôts réclament a mon conjoint sa prime pour l'emploi ainsi qu'une majoration de 10% (loi 1758a). On est d'accord pour remboursé la prime car nous meme on a été étonné de voir qu'il y avait le droit. cependant nous n'acceptons pas la majoration.rnrnLe courrier "proposition de rectification" nous a été envoyé vendredi et ce matin j'ai appelé les impôts qui me disent qu'on ne peut pas s'opposer a la majoration qu'il faut attendre le deuxieme courrier qui va arrivé dans 2 mois.rnrnEst ce que la personne des impôts me dit vrai ou est ce que elle fait ça pour que j'ai passé le delai de contestation (30jours)?rnsi quelqu'un a deja du faire face a cette majoration et qu'il a reussi a la faire sauter merci de m'aider

Par **Adonis**, le **18/10/2009** à **00:58**

Bonsoir, rnrnC'est une majoration appliquée automatiquement en cas de redressement à l'impôt sur le revenu.rnrnVous pouvez toujours faire une demande de remise gracieuse des pénalités, c'est à dire un courrier où vous demandez à ce que l'administration abandonne la pénalité. Ca PEUT marcher.rnrnBien cordialementrrnrnAdonis.